



Vacances reservées mais conflit avec mon employeur

Par **emilie61**, le **30/11/2009** à **11:19**

Bonjour, j'ai demandé en juin à mon employeur si je pouvais poser une semaine de congés payés en janvier 2010 car je voulais partir avec mon conjoint au voyage organisé par son entreprise. Il m'a accepté ce congé mais juste verbalement. À ce jour, je suis en arrêt depuis le mois d'août pour des raisons de santé. Je suis actuellement en conflit avec mon employeur. Je lui ai donc envoyé un courrier pour lui redemander ces congés avec autorisation écrite mais je n'ai pas de réponse. Je voudrais savoir comment cela se passe étant donné que suite à son autorisation verbale j'ai payé ce voyage? Si je n'ai pas de réponse avant le départ, et que je décide de partir peut-il me licencier pour faute? En plus, j'ai vu dans certains articles que n'ayant pas de réponse, cela pouvait laisser à penser que ce congé est accepté. En sachant que j'ai commencé une procédure de prud'homme avec lui pour harcèlement moral. Merci cordialement